



Perte de salaire en accident de travail

Par **manela**, le **20/01/2010** à **11:52**

Bonjour, rnrnJ'ai été en accident de travail pendant 24 jours et sur mon salaire il me manque plus de 300 € dans mon salaire car mon employeur a demandé une subrogation à la sécurité sociale je me suis renseigné et il peut être retiré 10% de mon salaire (l'indemnité d'accident représente 90% du salaire) or je rnsuis payé en temps normal 1249€ et là pour ce mois mon employeur m'a payé 934€ je pense qu'il y a une erreur. rnPouvez vous m'aider ??car mon employeur ne me semble pas très honnête.

Par **Cornil**, le **22/01/2010** à **16:36**

Bonjour manela.rnA ma connaissance, l'indemnité journalière AT versée par la SS est de 60% du salaire brut moyen pendant les 28 premiers jours et ne passe à 80% (ce qui correspond effectivement à 90% en net, voire plus) qu'à compter du 29e jour.rnLes éléments que tu fournis déjà me semblent suffisants pour estimer qu'à priori le calcul fait par l'employeur n'est pas anormal...rnBon courage, bonne chance et bonne année 2010.rnrnCornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)